

Objet	: Organisation de la direction générale des Services à l'économie et du Réseau (DGSER)
répertoriée section (s)	: 2.1. : Gestion de la Monnaie Fiduciaire (D02) - Structure et organisation ; 6.1. : Présence de place (D06) - Structure et organisation
Source	: Cabinet de la direction générale des Services à l'économie et du Réseau 01 42 92 25 11
date de mise en application	: 25 mars 2019
références des textes modifiés ou complétés	: néant
références des textes abrogés	: C-2018-04

SOMMAIRE

Texte principal

Sommaire

1. ORGANISATION INTERNE	3
2. ACTIVITES AU SEIN DES SERVICES	4
2.1. Le Cabinet	4
2.2. Le service de Pilotage des risques (SPR)	4
2.3. La Médiation nationale du crédit	4
2.4. La direction du Réseau.....	5
2.5. Direction des Activités fiduciaires (DAF)	5
2.5.1. Le service de Pilotage et de Contrôle des activités fiduciaires (PCAF)	5
2.5.2. Le service des Statistiques, Études et Prévisions (SEP).....	5
2.5.3. Le service du Système d'information fiduciaire (SIF).....	6
2.5.4. Le service d'Expertise technique et de Maintenance (ETM)	6
2.5.5. Le service de Gestion du Stock d'or (GSO).....	6
2.5.6. Le service Déploiement de la modernisation des caisses pérennes.....	6
2.5.7. Le pôle programme Paris La Courneuve (PLC)	7
2.5.8. Le centre fiduciaire de Paris (CFP)	7
2.5.9. Le centre fiduciaire de Chamalières (CFC)	7
2.5.10. Le centre fiduciaire de Paris La Courneuve (CFPLC)	7
2.6. Direction des Entreprises (DE)	7
2.6.1. Le service de Méthodologie d'analyse des entreprises (SMAE)	7
2.6.2. Le service d'Administration du système d'information sur les entreprises (SASIE).....	8
2.6.3. Le service central des Risques (SCR)	8
2.6.4. Le service de Promotion et réalisation des offres de services à l'Économie (PROSE).....	8
2.6.5. L'Observatoire des entreprises (OBSRDE).....	8
2.6.6. Le service d'Accompagnement au changement et de soutien opérationnel (SACSO)	8
2.7. Direction des Particuliers (DPA)	9
2.7.1. Le service Surendettement	9
2.7.2. Le service des Fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP).....	9
2.7.3. Le service Accueil, Inclusion (SAI).....	9
2.7.4. Le service des Études (SE)	9
2.7.5. Le service Système d'Information des Particuliers (SIP)	9
2.7.6. L'équipe projet MODAC	9
2.7.7. Le secrétariat général du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)	9
2.8. Direction des grands Projets Entreprises et Particuliers (DGPEP)	10
2.8.1. Le pôle transversal en charge du Pilotage du système d'information	10
2.8.2. Le service des Projets Entreprises.....	10
2.8.3. Le service des Projets Particuliers	10
2.9. La direction de l'Éducation financière	10

Exposé des motifs :

La présente circulaire a pour objet de décrire la nouvelle organisation de la direction générale des Services à l'économie et du Réseau et l'activité des différentes directions et services attachés qui la composent à compter du 25 mars 2019. Les évolutions pour cette direction générale sont les suivantes :

- Regroupement au sein du Service de pilotage des risques (SPR) de l'ensemble des activités relatives à la gestion de risques, au contrôle permanent et à la sécurité des systèmes d'information pour les domaines 2 et 6 ; centralisation au SPR de la gestion de crise du domaine 6 ;
- Au sein de la direction des Activités fiduciaires, le service de coordination des activités transversales (CAT) est supprimé et ses activités sont reprises par le service des statistiques, des Études et des prévisions (SEP) ;
- Au sein de la direction des Particuliers, le service Accueil-Educfi est renommé service Accueil, Inclusion.

1. ORGANISATION INTERNE

La direction générale des Services à l'économie et du Réseau (DGSER) comprend :

- le Cabinet de la DGSER,
- le service de Pilotage des risques,
- la Médiation nationale du crédit,
- la direction du Réseau,
- la direction des Activités fiduciaires (DAF) qui regroupe :
 - le service de Pilotage et de Contrôle des activités fiduciaires (PCAF),
 - le service des Statistiques, études et prévisions (SEP),
 - le service du Système d'information fiduciaire (SIF),
 - le service d'Expertise technique et de Maintenance (ETM),
 - le service de Gestion du Stock d'or (GSO),
 - le service Déploiement de la modernisation des caisses pérennes,
 - le pôle Programme « Paris La Courneuve »,
 - le centre fiduciaire de Paris (CFP),
 - le centre fiduciaire de Chamalières (CFC),
 - le centre fiduciaire de Paris La Courneuve (CFPLC).
- la direction des Entreprises (DE) qui regroupe :
 - le service de Méthodologie d'analyse des entreprises (SMAE),
 - le service d'Administration du système d'information sur les entreprises (SASIE),
 - le service central des Risques (SCR),
 - le service de Promotion et réalisation des offres de Services à l'Économie (PROSE),
 - l'Observatoire des entreprises (OBSRDE),
 - le Service d'Accompagnement au changement et de soutien opérationnel (SACSO),

- la direction des Particuliers (DPAR) qui regroupe :
 - le service Surendettement,
 - le service des Fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP),
 - le service Accueil, Inclusion (SAI),
 - le service des Études (SE),
 - le service Système d'Information des Particuliers (SIP),
 - le projet MODAC,
 - le secrétariat général du Comité consultatif du secteur financier.
- la direction des grands Projets Entreprises et Particuliers (DGPEP) qui regroupe :
 - le pôle transversal en charge du Pilotage du système d'information,
 - le service des Projets Entreprises (SPE),
 - le service des Projets Particuliers (SPP).
- La direction de l'Éducation financière (DEF).

2. ACTIVITES AU SEIN DES SERVICES

2.1. Le Cabinet

Le Cabinet, placé auprès du directeur général et de son adjoint, a pour mission de gérer les moyens humains, financiers et matériels de la direction générale. À ce titre, il a compétence pour les sujets transversaux de la direction générale, la gestion des ressources humaines, la formation, le budget, le contrôle de gestion et le support informatique. Il est également responsable opérationnel de la sécurité des locaux protégés des services fiduciaires du Siège et des travaux immobiliers de la direction générale.

2.2. Le service de Pilotage des risques (SPR)

Le service de Pilotage des risques a pour mission d'assurer la gestion des risques des domaines 2 et 6. Il s'assure également du bon déroulement des travaux relatifs au contrôle permanent dans les directions (1^{ère} ligne de maîtrise) et réalise les contrôles de 2^e ligne de maîtrise ainsi que la gestion de la documentation (charte, référentiels). Il coordonne le traitement des questions de sécurité des systèmes d'information et assiste les directions sur ces travaux. Il est responsable de la gestion de crise du domaine 6. Le service de Pilotage des risques est responsable du suivi des rapports d'audit de la DGSER et du réseau. Il représente la direction générale dans les relations avec les principaux interlocuteurs et dans les instances relatives à ces activités, élabore des reportings et assure le suivi des objectifs. Il traite les questions de lutte anti-blanchiment (LCB-FT), de déontologie et suit l'application du règlement général pour la protection des données (RGPD).

Il coordonne également ces travaux en lien avec la direction de la Prévention des risques (DPR) et les autres unités concernées pour le réseau (Services régionaux de contrôles et de maîtrise des risques), notamment.

2.3. La Médiation nationale du crédit

La Médiation nationale du crédit, instaurée par un accord de place entre l'État, la Banque de France et la Fédération bancaire française, notamment, a pour mission d'aider les entreprises qui rencontrent des difficultés de financement avec des établissements de crédit ou des assureurs-crédit. La Médiation nationale du crédit est composée d'un Médiateur national qui dispose d'une équipe et qui s'appuie sur

les directeurs départementaux de la Banque de France et les directeurs des agences des instituts d'émission d'outre-mer lesquels ont, à ce titre, la qualité de médiateurs territoriaux.

2.4. La direction du Réseau

Les activités de la direction du Réseau sont principalement centrées sur :

- le secrétariat du Comité Exécutif du Réseau, organe de pilotage du réseau placé sous la présidence du directeur général des Services à l'économie et du Réseau qui rassemble les directeurs de la DGSER et les directeurs régionaux ;
- la gestion des contrats d'objectifs et de moyens conclus avec les directions régionales, d'une part, et les directions du siège partenaires des régions, d'autre part ;
- la relation avec les métiers opérationnels du réseau qui ne relèvent pas des directions de la DGSER (conjuncture et études régionales, missions déléguées par l'Autorité des marchés financiers et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, notamment) ;
- la direction du métier « actions de place » ;
- la conception et la maintenance d'outils d'aide au pilotage du réseau ;
- plus généralement, toutes activités transversales concernant le pilotage stratégique, les projets de transformation et la gestion opérationnelle du réseau.

2.5. Direction des Activités fiduciaires (DAF)

2.5.1. Le service de Pilotage et de Contrôle des activités fiduciaires (PCAF)

Il a pour mission de garantir sur l'ensemble du territoire national une circulation fiduciaire de qualité et en quantité suffisante. Pour ce faire, il assure l'élaboration et la mise à jour des outils de pilotage relatifs aux activités de guichet (établissements de crédit, clients institutionnels et particuliers) et de tri dans les caisses du réseau et la gestion de la relation avec les clients institutionnels. Il pilote les transports de pièces sous-traités ainsi que les prestations internes de transports de billets assurés par les centres fiduciaires. Il définit l'organisation et les procédures à mettre en œuvre dans le réseau des caisses de la Banque. Il est chargé du contrôle permanent et du contrôle sur place des activités de recyclage des valeurs réalisées par des acteurs externes. Il assure la coordination des activités externes (affaires européennes, relations internationales du domaine et relations avec la filière fiduciaire) ainsi que la gestion de la communication interne et externe du domaine

2.5.2. Le service des Statistiques, Études et Prévisions (SEP)

Il fournit à la direction générale des études sur les activités fiduciaires. Il élabore et diffuse les statistiques générales et opérationnelles du domaine 2 sous forme de tableaux de bord commentés de l'activité fiduciaire interne et externe pour les besoins des services opérationnels et de pilotage. Il est également en charge des études, notamment celles portant sur les coûts et sur les prévisions de besoins en billets et pièces. Il assure la coordination des activités externes (affaires européennes, relations internationales du domaine et relations avec la filière fiduciaire) ainsi que la gestion de la communication interne et externe du domaine.

2.5.3. Le service du Système d'information fiduciaire (SIF)

Il regroupe les maîtrises d'ouvrage du système décisionnel et des différentes applications du domaine 2 qui s'y rattachent et en particulier le nouveau système d'information MIDEF (modernisation informatique et de développement des échanges fiduciaires) des caisses du réseau et des nouveaux centres fiduciaires comprenant INTEROP, qui est le portail avec la filière, MGA pour la gestion de l'atelier de tri, REFLEX pour la gestion des stocks et des mouvements de valeurs ainsi que MOGES pour gérer les aspects financiers (alimentation des applications teneuses de compte et de la comptabilité générale de la Banque), traiter les valeurs atypiques (billets présumés faux, billets mutilés, etc.) et gérer le guichet des particuliers. Dans ce cadre, il a en charge la maintenance des applications, leurs évolutions et assure le support aux utilisateurs. Il est l'interlocuteur de l'entité en charge de la maîtrise d'œuvre des applications fiduciaires au sein de l'Organisation et Information.

2.5.4. Le service d'Expertise technique et de Maintenance (ETM)

Il a un rôle d'expertise et de support opérationnel pour les questions techniques. Il réalise les études sur les machines de tri des billets, les équipements annexes et les méthodes associées, ainsi que celles sur les capteurs et sur les billets (y compris au titre du centre de test de tri des billets pour le compte de l'Eurosystème). Il gère une plateforme de tests pour les machines de recyclage. Au titre du système européen de gestion des contrefaçons et du cadre européen pour la détection des contrefaçons et le tri qualitatif, il héberge le centre national d'analyse des contrefaçons (NAC) et assure l'interface avec le centre européen d'analyse des contrefaçons (CAC). La fonction de support opérationnel comprend un pôle de gestion administrative des matériels et un pôle de maintenance des équipements de tri sur chaque centre fiduciaire.

2.5.5. Le service de Gestion du Stock d'or (GSO)

Il assure la fonction de dépositaire/conservateur des réserves de change en or et des dépôts de tiers en or, tant en France qu'à l'étranger, que l'or soit sous forme alloué ou non alloué, et, à ce titre, il tient la comptabilité d'inventaire afin de pouvoir fournir des chiffres probants à la direction de la Comptabilité de la Banque. Il est responsable de la gestion des opérations d'inventaire des stocks et de la mise aux normes des matières. Il effectue toutes opérations sur l'or des réserves ou l'or de tiers résultant d'opérations de marché initiées par la direction générale de la Stabilité financière et des Opérations. Il assure également une mission de dépositaire, au sens large, des valeurs qui lui sont transmises par les unités du réseau, par les unités de la Banque ou autres administrations publiques, afin de les conserver dans le respect des exigences légales. Le GSO gère la caisse d'échanges de Paris qui effectue principalement des opérations d'échange avec le public dont les opérations de reprise des pièces de collection de la Monnaie de Paris et les échanges de Franc Pacifique et de Franc des Comores contre euros.

2.5.6. Le service Déploiement de la modernisation des caisses pérennes

Il assure la déclinaison (selon les spécificités de chaque caisse), l'appropriation par les agents et la mise en œuvre de la Démarche d'Efficiencia pour le Fiduciaire dans les caisses pérennes (hors nouveaux centres fiduciaires) en organisant et coordonnant les projets locaux de modernisation. Il veille notamment à ce que les aménagements des espaces de travail, les équipements logistiques et de tri et les applicatifs informatiques qui sous-tendent l'organisation cible soient bien adaptés et opérationnels dans chaque caisse modernisée. Il veille également à la formation des futurs utilisateurs et à la bonne gestion du changement jusqu'au démarrage post bascule et au retour à une activité nominale de chaque caisse dans sa nouvelle organisation.

2.5.7. Le pôle programme Paris La Courneuve (PLC)

Il assure la livraison du centre fiduciaire et, avec la direction de l'Immobilier et des Services généraux (DISG), des immeubles de bureaux. Il gère, avec la DISG et la direction de la Sécurité, l'interface avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises pour conduire l'opération à bonne fin. Il assure la gestion budgétaire du programme du centre fiduciaire et constitue un support pour sa montée en charge. Il pilote le planning et la gestion des risques de l'opération.

2.5.8. Le centre fiduciaire de Paris (CFP)

Il participe à la mise en œuvre de la politique de gestion opérationnelle du fiduciaire. Il assure des fonctions de stockage à la fois opérationnel et stratégique. Il gère les moyens de transport des billets.

L'organisation du centre fiduciaire de Paris est structurée comme suit :

- un pôle traitement des valeurs regroupant l'ensemble des ateliers et des guichets ;
- un pôle approvisionnement des valeurs regroupant le stockage des valeurs (opérationnelles et stratégiques), la gestion des convois de fonds de la Banque et les écritures comptables ;
- un pôle de contrôle permanent.

2.5.9. Le centre fiduciaire de Chamalières (CFC)

Il participe à la mise en œuvre de la politique de gestion opérationnelle du fiduciaire. Il assure des fonctions de stockage à la fois opérationnel et stratégique et, outre la réception des livraisons de billets des imprimeurs et des autres banques centrales de l'Eurosystème, une fonction d'expertise des billets mutilés et maculés. Il gère les moyens de transport des billets.

L'organisation du centre fiduciaire de Chamalières est structurée comme suit :

- un service traitement des valeurs regroupant l'ensemble des ateliers et des guichets ;
- un service approvisionnement des valeurs regroupant le stockage des valeurs (opérationnelles et stratégiques), la gestion des convois de fonds de la Banque et les écritures comptables ;
- un pôle de contrôle permanent.

2.5.10. Le centre fiduciaire de Paris La Courneuve (CFPLC)

Il participe à la mise en œuvre de la politique de gestion opérationnelle du fiduciaire. Il assure des fonctions de stockage à la fois opérationnel et stratégique. Il gère les moyens de transport des billets.

L'organisation du centre fiduciaire de Paris La Courneuve est structurée comme suit :

- un pôle production, en charge du fonctionnement du centre, des ateliers de tri et de l'accueil des transporteurs de fonds ;
 - un pôle convois, chargé de l'approvisionnement et du dégagement de valeurs du centre ;
 - un pôle de contrôle permanent.
- Le CFPLC comprend également un pôle sûreté et sécurité dont le responsable est le directeur du centre fiduciaire de PLC, ce dernier étant en charge de la sûreté et de la sécurité de l'ensemble du site de Paris La Courneuve.

2.6. Direction des Entreprises (DE)

2.6.1. Le service de Méthodologie d'analyse des entreprises (SMAE)

Il conçoit les modèles d'analyse des entreprises non financières et les règles de cotation afin d'évaluer leur risque de crédit. Il élabore et communique les règles d'analyse, de collecte et de cotation aux

unités du réseau et assure un suivi de leur application. Il initie les évolutions des applications informatiques utilisées pour coter les entreprises. Il produit le reporting des performances du système de cotation. Il assure le suivi des relations avec les autorités bancaires, monétaires et financières européennes concernant le système d'évaluation du risque de crédit des entreprises non financières et le secrétariat du comité de cotation des grands risques (CCGR).

2.6.2. Le service d'Administration du système d'information sur les entreprises (SASIE)

Il a pour mission de gérer le système d'information (production et infocentre) sur les entreprises, d'en contrôler la qualité et la conformité aux règles définies par le SMAE. Il conduit l'ensemble des travaux de maîtrise d'ouvrage relevant de la direction, à l'exception de ceux concernant le service central des risques. Il gère les relations techniques et contractuelles avec les fournisseurs de données externes.

2.6.3. Le service central des Risques (SCR)

Il définit la méthodologie, conçoit et met en œuvre les procédures de centralisation des risques bancaires et des financements accordés par les organismes d'assurance, les sociétés de gestion de portefeuille et les intermédiaires en financement participatif. Il restitue des résultats aux établissements déclarants. Il veille à la fiabilité des données et exploite les résultats des centralisations pour répondre aux besoins des autorités monétaires et prudentielles ainsi qu'aux demandes des déclarants (établissements de crédit et autres financeurs des entreprises). Il assure la maîtrise d'ouvrage du système d'information qui sous-tend son activité.

2.6.4. Le service de Promotion et réalisation des offres de services à l'Économie (PROSE)

Il a pour mission de diffuser une offre de services à disposition des acteurs économiques : établissements de crédit et autres acteurs du financement des entreprises, entreprises et collectivités territoriales. Il conçoit et fait évoluer l'offre de service en réponse aux besoins de ces acteurs. Il met en œuvre la stratégie de promotion vers les clients externes, assure la contractualisation et assiste ces clients. Il conçoit les outils de pilotage et propose des plans d'actions en partenariat avec le réseau auquel il apporte un soutien opérationnel.

2.6.5. L'Observatoire des entreprises (OBSRDE)

Il est chargé de formuler, seul ou en collaboration avec des partenaires internes ou externes à la Banque de France, des diagnostics portant, aux niveaux national et international, sur la situation financière des entreprises et sur le risque de crédit qui en découle, en exploitant notamment les bases FIBEN de données individuelles de la direction des Entreprises (bilans, CIPE, descriptif, risques), en les rapprochant éventuellement d'autres sources et en mobilisant des outils statistiques et économétriques. Il veille à la qualité globale des données gérées par la direction des Entreprises. Il participe aux travaux du Comité européen des centrales de bilans et alimente les bases de données créées dans ce cadre.

2.6.6. Le service d'Accompagnement au changement et de soutien opérationnel (SACSO)

Il a pour mission d'apporter à l'ensemble des services de la direction une offre transversale de prestations et d'accompagner les unités du réseau dans leur transformation. Il est en charge des actions transversales de la direction telles que la communication, l'organisation d'événements et les activités relatives à la démarche qualité. Il centralise les fonctions de support informatique. Il assure la fonction

d'accompagnement au changement à destination des agents du réseau en matière notamment de communication, de formation et d'organisation.

2.7. Direction des Particuliers (DPAR)

2.7.1. Le service Surendettement

Il assure le pilotage du traitement du surendettement. Il élabore, dans le cadre de la législation en vigueur et du contrat de performance entre l'État et la Banque de France, les textes réglementaires ainsi que les recommandations du métier et veille à leur bonne application. Il exerce les fonctions de support et de conseil aux unités du réseau qu'il accompagne dans la mise en œuvre des évolutions du métier.

2.7.2. Le service des Fichiers d'incidents de paiement relatifs aux particuliers (SFIPRP)

Il assure la gestion du Fichier central des chèques (FCC), du Fichier national des incidents de remboursement de crédits aux Particuliers (FICP) et du Fichier national des chèques irréguliers (FNCI). Il veille au bon fonctionnement de ces bases de données, au respect des textes légaux et réglementaires, à la continuité du service rendu et à la robustesse des dispositifs.

2.7.3. Le service Accueil, Inclusion (SAI)

Il est en charge du pilotage du métier accueil exercé dans le réseau. Il est responsable du support à l'activité d'information des particuliers sur la réglementation et les pratiques bancaires, qui regroupe les missions de service public « Infobanque » et le droit au compte. Il assure le support et le pilotage des outils nécessaires à cette activité.

2.7.4. Le service des Études (SE)

Il réalise ou coordonne les travaux d'étude de la direction. Il gère les relations avec les autres unités de la Banque et les organismes extérieurs intéressés par ces études. Il en assure la promotion externe et fournit aux autres unités de la direction les éléments de tableaux de bord et d'informatique décisionnelle nécessaires à leur activité.

2.7.5. Le service Système d'Information des Particuliers (SIP)

Il est chargé de l'administration du système d'information du surendettement et du support aux utilisateurs internes et externes à la Banque, pour l'application SUREN2, les portails commissaires, les créanciers et les tribunaux.

2.7.6. L'équipe projet MODAC

Elle est en charge de la réalisation et du déploiement des outils liés à la mise en œuvre de l'accueil des publics.

2.7.7. Le secrétariat général du Comité consultatif du secteur financier (CCSF)

Il organise les réunions, assure le secrétariat et prépare les rapports du CCSF qui est chargé d'étudier et d'émettre des avis sur les questions relatives aux relations entre les établissements financiers, les entreprises d'assurance et leur clientèle. Il travaille en étroite collaboration avec le ministère de l'Économie et des finances et les professionnels des secteurs bancaire et de l'assurance.

2.8. Direction des grands Projets Entreprises et Particuliers (DGPEP)

La direction des grands Projets Entreprises et Particuliers pilote et coordonne la modernisation des applicatifs relevant des activités tertiaires exercées dans le réseau, en étroite collaboration avec la direction des Particuliers et la direction des Entreprises.

2.8.1. Le pôle transversal en charge du Pilotage du système d'information

Il exerce les fonctions de PMO (Project management Office) sur l'ensemble du périmètre, dont le suivi budgétaire. Il a pour mission de définir la stratégie d'évolution du système d'information de la DGSER

2.8.2. Le service des Projets Entreprises

Il a en charge la réingénierie du système d'information du métier Entreprises.

2.8.3. Le service des Projets Particuliers

Il a en charge la réingénierie et la maintenance de l'application SUREN.

2.9. La direction de l'Éducation financière

La direction de l'Éducation financière pilote les actions menées par la Banque de France en matière d'éducation économique, budgétaire et financière.

Elle exerce les activités liées à la mission de la Banque de France en tant qu'opérateur national de la stratégie d'éducation économique, budgétaire et financière. À ce titre, elle gère les relations avec les partenaires externes, parties prenantes de cette stratégie. Elle promeut la visibilité et la complémentarité des actions des partenaires.

Elle conçoit, réalise, diffuse et fait connaître des supports pédagogiques à des fins de sensibilisation, d'information et d'acquisition de connaissances, avec le concours des autres directions de la Banque et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, au titre de l'expertise qu'elles possèdent sur les sujets concernés.

Le Directeur général
des Services à l'économie et du Réseau

E. Lacourrège

Le Secrétaire général

G. Vaysset